



Convention d'adhésion

Entre

l'association départementale des Francas de l'Ain

et

Préambule

L'objet associatif des Francas est l'éducation et l'action éducative dans le temps libre des enfants et des jeunes.

Les Francas répondent à une nécessité sociale et constituent une des grandes associations d'éducation populaire, reconnue par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Les Francas fondent leur action sur les valeurs d'humanisme, de liberté, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de paix.

Les Francas sont un mouvement de personnes et une fédération de structures qui réfléchit et agit, dans un aller-retour permanent entre expérimentation et conceptualisation.

Ils sont porteurs d'innovations éducatives et

sociales.

Les Francas mobilisent un ensemble de moyens pour continuer à inventer de nouvelles propositions éducatives, les mettre en œuvre, les démultiplier pour concerner le plus grand nombre, les formaliser et les rendre visibles pour permettre une transformation sociale et politique.

Pour contribuer à l'action éducative locale, les Francas se sont donné quatre orientations :

- accueillir les enfants, les adolescents et les jeunes dans leur diversité sur leurs territoires ;
- partager les enjeux éducatifs actuels ;
- faire évoluer les cadres éducatifs, en particulier par la formation ;
- encourager l'engagement des citoyens et mobiliser tous les acteurs éducatifs.

Les Francas de l'Ain participent activement dans le département à la réflexion et à l'action éducative locale. Ils sont partenaires des institutions telles que les directions des services départementaux de l'Éducation nationale DSDEN-SDJES, la caisse d'Allocations familiales - CAF, le Conseil Départemental, la mutualité sociale agricole - MSA, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse -DTPJJ. Les Francas accompagnent les acteurs éducatifs sur leurs territoires et proposent des formations adaptées à l'environnement.

Adhérer aux Francas, c'est partager des valeurs, des conceptions, des principes, des revendications exposés dans le projet national « Avec les enfants et les jeunes, ensemble pour l'éducation ».

Voir le détail dans les documents annexés.

Adhérer aux Francas, c'est agir dans un ensemble fédéral structuré en 4 niveaux : local, départemental, régional et national.

Convention d'adhésion

ENTRE :

L'Association Départementale des Francas de l'Ain, ci-après dénommée « l'AD »
représentée par sa présidente : Charlotte COLLARD
agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 18 janvier 2024 ;

ET :

ci-après dénommée « la personne morale adhérente » représentée par

agissant en vertu

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention d'adhésion

La convention a pour objet de clarifier et d'organiser les engagements entre l'Association départementale des Francas de l'Ain et les structures qui demandent leur adhésion

Article 2 : Le projet de l'association départementale des Francas de l'Ain

Cf. le projet éducatif des Francas (en annexe).

Article 3 : Le projet de la structure adhérente

Cf. le projet éducatif de la structure (en annexe).

Article 4 : les engagements réciproques : l'engagement des Francas de l'Ain

Valoriser les expériences et les actions mises en œuvre par l'adhérent auprès des autres organisateurs de loisirs, des instances départementales, régionales et nationales, et des institutions. Les faire connaître grâce au site internet départemental, au site national Centre de loisirs éducatif, au rapport d'activité, et aux diverses publications départementales et nationales.

Représenter le réseau auprès des institutions (CAF, Conseil départemental, DSDEN-SDJES, MSA, etc.) :

- être le relais des difficultés rencontrées ;
- négocier pour les aides aux loisirs ;
- faciliter les relations avec les organismes.

Informer l'adhérent :

- abonnement aux publications éditées par la Fédération nationale traitant des sujets d'actualité (Grandir, Camaraderie) et par l'Association départementale ;
- diffuser le Franc@ctu : actualités dans le champ de l'animation ;
- inciter la rencontre avec différents acteurs (institutionnels, conférenciers...)
- informer sur la mise en œuvre du projet des Francas (actions fédérales d'animation et de formation).

Accompagner l'adhérent dans la réalisation de son projet :

- accompagner les élus dans leurs fonctions en leur permettant de se former ;
- rencontrer le responsable technique de la structure une fois par an au minimum pour échanger

sur l'activité de la structure et ses besoins ;

- proposer des formations initiales et continues, adaptées au personnel et à la structure ;
- participer si possible aux assemblées générales de l'adhérent sur invitation.

Favoriser la mise en œuvre de projets (un devis sera proposé selon l'importance du projet) :

- accompagner des projets spécifiques ;
- prêter des malles pédagogiques (Rouletaboule, malle des mots, Europe, musique, citoyenneté, astronomie, etc.) ;
- proposer des tarifs adhérents pour des interventions pédagogiques, la vente de fichiers de jeux ;
- servir de relais pour la recherche d'animateurs ;
- favoriser la coordination de séjours coopératifs (journées, séjours).

Impulser des chantiers de réflexion et d'innovation :

- proposer des commissions thématiques sur des sujets d'actualité ;
- accompagner l'adhérent dans la démarche de développement.

Inviter l'adhérent à des événements nationaux : rencontres de l'action éducative, journées d'étude, forum national, Congrès, etc.

Article 5 : les engagements réciproques : les engagements de l'adhérent

La structure adhérente aux Francas de l'Ain s'engage, dans le cadre de la présente convention, à conduire son projet et son action, dans le but de mettre en œuvre, au regard des problématiques locales, tout ou partie du projet « Avec les enfants et les jeunes, ensemble pour l'éducation ».

L'adhérent s'engage à mettre en application les points suivants :

Concourir à la réalisation des buts définis à l'article premier des statuts de l'association départementale des Francas de l'Ain et se reconnaître dans la définition du caractère laïque formulé dans ce même article (voir le préambule).

Faire mention de son adhésion aux Francas

- en apposant le logo sur les plaquettes de présentation et de communication ;
- en valorisant les publications Francas dans sa structure ;
- en rappelant son adhésion au Francas dans ses communications officielles (Presse, Rapports d'activité...).

Transmettre un rapport d'activités (qualitatif et quantitatif) les actions mises en œuvre au plan local. Cet outil permettra d'alimenter le réseau des structures adhérentes. L'association départementale valorisera le projet et les actions aux niveaux départemental, régional et fédéral.

Participer à la vie de l'association départementale :

- en s'impliquant dans des actions fédérales ;
- en s'impliquant dans des actions locales ;
- en participant aux sélections et certifications de la formation professionnelle ;
- en participant à l'assemblée générale ;
- en participant éventuellement à l'administration et au fonctionnement de l'AD.

S'acquitter de sa cotisation et fournir le relevé des heures/enfants.

Être un relais à la formation et à l'adhésion au projet Francas sur son territoire :

- en favorisant une démarche de formation des salariés (CQP, BPJEPS, DEJEPS) ;
- en permettant la promotion du Bafa et du BAFD sur son territoire ;
- en privilégiant la formation au sein du mouvement des Francas.

Article 6 : La cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle, décidé en assemblée générale pour l'année civile suivante, est forfaitaire payable en janvier de 150 € à ce jour ;

Article 7 : Date d'effet

La présente convention d'adhésion prend effet pour l'année civile dans laquelle elle est signée par les deux parties. Elle est renouvelable ensuite chaque année, pour l'année civile suivante.

Article 8 : Durée

La présente convention d'adhésion pourra être dénoncée chaque année avant le 1^{er} septembre pour l'année civile suivante, par l'une ou l'autre des deux parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Signatures

Pour Les Francas de l'Ain,
représentée par

Pour la personne morale adhérente,
représentée par

Fait en double exemplaire

Le

Cachet